

## Dépêche AEF : Orientation, réussite, "oui si"... : les 16 recommandations du Comité de suivi de la loi ORE remises à Frédérique Vidal

11-14 minutes

"Aborder la question des écarts de notations entre lycées", "évaluer l'effet des quotas", "établir rapidement un premier bilan des 'oui si'", personnaliser les parcours pour l'entrée en STS... Ce sont quelques-unes des 16 recommandations du Comité de suivi de la loi ORE dans un rapport officiellement remis à Frédérique Vidal le 7 octobre 2019. Ce comité, présidé par Achille Braquelaire, propose aussi d'ouvrir "le chantier de la mesure de la réussite étudiante" et de développer les démarches qualité dans les établissements d'enseignement supérieur.



[Le rapport](#) du Comité de suivi de la loi ORE est remis à Frédérique Vidal lundi 7 octobre 2019. La ministre de l'ESRI avait installé ce comité ce comité (18 personnes) le 21 juin 2018 et en avait confié la présidence à Achille Braquelaire, ancien VP de la commission formation et vie universitaire de l'université de Bordeaux et ancien coordonnateur du bureau du réseau des VP CFVU ([lire sur AEF info](#)).

Voici les 16 préconisations du rapport.

"écarts de notation entre lycées", "effet des quotas"...

**1- "Poursuivre l'effort de transparence."** Celui-ci devrait notamment porter d'une part sur "la mise à disposition des données de Parcoursup sur le site [data.enseignementsup-recherche](#)", d'autre part sur "l'utilisation des outils de régulation (quotas boursiers, hors secteur, meilleurs bacheliers...)."

**2- "Soutenir et valoriser l'engagement des acteurs de terrain."**

Si "la forte réactivité des acteurs" a assuré le déploiement rapide de la loi, le comité s'inquiète d'un risque de découragement au vu de l'énergie considérable mobilisée". Il faut donc reconnaître cet engagement des personnels et le valoriser. Cela pourrait passer par :

- "l'association effective des différents acteurs au suivi de la réforme (retours d'expériences) dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue" ;
- "une visibilité accrue donnée par le ministère aux pratiques innovantes, par exemple avec l'organisation d'une journée nationale des acteurs du 'continuum bac-3 /bac+3'".

**3- "Ouvrir les discussions sur l'utilisation de la fiche Avenir et du projet de formation motivé et leurs évolutions possibles."**

S'appuyer sur des "retours d'expérience" permettrait :

- d' "analyser l'usage réel par les commissions d'examen des vœux de la fiche Avenir, encore peu stabilisée, et conforter sa capacité à rendre compte de la diversité des profils et projets des candidats de manière à la mettre au service de la construction de parcours personnalisés" ;
- de "clarifier le rôle et l'usage du projet de formation motivé dont l'intérêt pédagogique a été souligné par les professeurs, mais dont l'utilisation dans les commissions d'examen des vœux semble être

restée marginale".

#### **4- "Aborder la question des écarts de notations entre lycées."**

Sur ce thème "particulièrement sensible, notamment dans le contexte de la réforme à venir du baccalauréat", il serait souhaitable que les recteurs engagent rapidement avec les acteurs de terrain une réflexion sur "les écarts de notation effectivement constatés entre lycées ; sur la manière dont les lycées entament une réflexion sur ce sujet ; sur la manière dont ces écarts sont pris en compte – ou non – dans les commissions d'examen des vœux".

**5- "Évaluer l'effet des quotas."** Le rapport propose d'engager "au plus vite des travaux évaluatifs sur les effets de chacun des quotas (boursiers, hors secteurs, bacs pros et bac technos) ainsi que sur leurs effets combinés". D'autant plus que "les effets combinés de ces quotas peuvent modifier sensiblement les résultats visés".

Bilan des "oui si", anticiper la réforme du bac, échec en STS...

#### **6- Analyser les comportements des candidats dans le**

**processus d'accès à l'enseignement supérieur."** Disposer d'études sur les comportements des candidats "apparaît comme une nécessité pour un système qui entend les mettre au centre". Il faudrait développer les analyses sur :

- "la perception par les candidats de la nouvelle procédure (analyse de leurs attentes, de leur satisfaction) ;
- l'apparition éventuelle de nouvelles stratégies (par exemple contournement de la phase principale via la CAES) ;
- les problématiques propres aux candidats réorientés ou en reprise d'études, populations parfois moins suivies que la catégorie des néobacheliers."

**7- "Établir rapidement un premier bilan des 'oui si'."** Il est nécessaire de dresser "un premier bilan" des dispositifs "oui si" et, "parallèlement, de construire un dispositif de suivi partagé avec les acteurs". Ce suivi devrait porter :

- "À court terme sur les différentes modalités d'entrée et de sortie du dispositif ; les modalités différenciées de mise en œuvre par les établissements ; la perception du dispositif par les candidats à qui il est proposé et le degré de satisfaction des étudiants en ayant bénéficié ;

- À plus long terme sur les effets des 'oui si' sur le devenir de l'étudiant (présence aux examens, réussite) ; du dispositif sur la transformation de l'offre de formation et ses limites éventuelles dans le processus de flexibilisation des cursus et personnalisation des parcours étudiants."

**8- "Inciter les établissements d'enseignement supérieur à anticiper sans attendre l'effet de la réforme du baccalauréat."**

La réforme du baccalauréat, va se traduire par l'arrivée de publics présentant "un profil académique plus divers". Les établissements doivent s'y préparer "dès à présent en anticipant ses conséquences sur les attendus locaux ; [et] en faisant évoluer leurs 'oui si', qui devront être conçus moins comme des outils de remédiation que comme des dispositifs d'insertion progressive, dans une approche davantage inclusive."

**9- "Mettre en place une personnalisation des parcours pour l'entrée en STS."**

Alors que "les STS sont confrontées à une problématique importante d'échec et que se développent des dispositifs [...] pour mieux repérer et préparer des publics fragiles et leur faciliter l'accès à ces formations, il est paradoxal de constater que la mise en œuvre de la loi n'a aucun impact sur l'organisation de l'offre elle-même". Le rapport plaide "pour une évolution des pratiques pédagogiques en STS et la mise en place de parcours personnalisés permettant de mieux prendre en compte la diversité des profils et de mieux accompagner l'étudiant jusqu'au BTS".

"Politique mobilité", contrat de réussite, offre de formation...

**10- "Expliciter la 'politique de mobilité' du ministère."** Parce qu'"une politique publique ne saurait se réduire à la juxtaposition de bourses ou au déblocage de crédits incitatifs", il serait "souhaitable" que le ministère :

- "explique ses objectifs en matière de mobilité étudiante (géographique et sociale) ;
- précise les finalités des quotas de hors secteurs et s'assure, sur l'ensemble du territoire, d'une mise en œuvre cohérente avec ses objectifs ;
- positionne les crédits d'aide au plus près des besoins, dans le cadre de l'accompagnement proposé aux élèves."

**11- "Adosser la notion de réussite au contrat de réussite pédagogique."** La mesure de la réussite devrait s'appuyer "principalement sur le contrat de réussite pédagogique défini à l'article 5 de l'arrêté licence, en appréciant régulièrement la situation de l'étudiant par rapport au parcours choisi et aux objectifs visés", indique le rapport. "La mise en place de parcours personnalisés et l'abandon de la référence annuelle dans la définition de la licence au profit des seuls 180 crédits ECTS rendent obsolète une mesure de la réussite reposant sur : le nombre d'années pour l'obtention du diplôme, en référence à un parcours type linéaire de 3 ans."

**12- "Asseoir le dialogue avec les établissements sur des concepts robustes et partagé."** "Les principales notions utilisées pour piloter le processus d'orientation de la loi ORE restent mal définies et sont insuffisamment partagées entre les acteurs", ce qui rend "difficile de construire un dialogue solide". Pour résoudre cela, il faudrait :

- "expliciter les notions de 'capacités d'accueil' et de 'filiales en tension' et de stabiliser leur définition ;
- réfléchir à la notion même de 'secteur de recrutement', en s'assurant à tout le moins de sa cohérence avec les stratégies des établissements."

**13- "Accompagner de manière pérenne les établissements dans la réduction des risques pesant sur la transformation de l'offre de formation."** La Dgesip doit être "en mesure d'assurer de manière pérenne [un] accompagnement des établissements, qui devrait viser prioritairement la réduction de risques", parmi lesquels :

- "l'inadaptation des SI ministériels et d'établissements au changement de paradigme ;
- les conflits de temporalités entre le temps long de la transformation et le temps court de l'arrêté licence ;
- la tentation d'une approche exclusivement quantitative dans le suivi de la rénovation pédagogique ;
- une prise en compte insuffisante du décalage croissant entre le cadre d'exercice du métier d'enseignant-chercheur et l'évolution des missions et pratiques."

Démarches qualité, suivi de la réforme, mesure de la réussite...

**14- "Faciliter et encourager la mise en œuvre de démarches qualité dans les établissements d'enseignement supérieur."** Le

ministère devrait "mettre à profit" les campagnes d'accréditation pour "installer progressivement une démarche d'assurance qualité pleinement assumée par les établissements dans le cadre de leur autonomie". Cette démarche qualité, prévue dans le cadre de la démarche d'accréditation installée avec l'arrêté du 22 janvier 2014 sur le cadre national des formations, "accompagne le passage d'une logique de contrôle à une logique de certification".

Aujourd'hui, son intérêt "s'accroît" avec la perspective de flexibilisation et de personnalisation des parcours.

**15- "Mettre en place un suivi statistique de la réforme centré sur les publics étudiant."** "Tant pour des raisons de suivi de la

réforme (par le ministère) que de pilotage des actions (par les établissements)", il apparaît nécessaire de faire évoluer les modalités de suivi statistique pour répondre à deux "impératifs" :

- "accroître et fluidifier le rythme de remontées et de mises à disposition des données ;
- disposer de données de suivi longitudinal centrées sur la réalité des parcours des étudiants et permettant d'enrichir la connaissance des trajectoires individuelles."

Ces données pourraient "nourrir un tableau de bord de suivi de la réforme, éventuellement déclinable dans chaque académie, éclairer le public et enrichir le dialogue entre les acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur".

**16- "Ouvrir avec l'ensemble des acteurs concernés et avec les étudiants le chantier de la mesure de la réussite étudiante."** Un

groupe de réflexion associant le ministère, les établissements, les acteurs de terrain, les étudiants, pourrait engager "un travail préparatoire sur le sujet de la réussite et de sa mesure". Le comité remarque que l'absence d'une conception "véritablement partagée de la réussite étudiante" ne permet pas au ministère de tenir "un discours clair sur ce sujet, assis sur des indicateurs de mesure partagés entre les acteurs".